

« Le mariage nous a ôté une inquiétude »

Dix ans après la promulgation de la loi sur le mariage pour tous, plusieurs couples mariés en 2013 racontent au « Monde » ce que cette union leur a apporté

TÉMOIGNAGES

Dix ans après, quand bien même elle se trouve en pleine procédure de divorce, le souvenir de son mariage avec Jorami reste pour Alexia Damyl, une enseignante de 36 ans, « l'une des plus belles journées » de sa vie. La même joie résonne quand Constance Démettre, 41 ans, évoque son union avec Aude, en août 2013, à la mairie de Bordeaux – célébrée « par un adjoint plutôt en accord avec le mariage homosexuel », à la différence du maire de l'époque, Alain Juppé.

A l'occasion du dixième anniversaire de la loi autorisant le mariage entre personnes de même sexe, *Le Monde* a interrogé des couples de femmes et d'hommes qui se sont dit « oui » dès 2013. Après des mois de débats enflammés précédant le vote de la loi promulguée le 17 mai 2013, pourquoi ont-ils choisi de se rendre à la mairie ? Et une décennie plus tard, comment les unes et les autres ont construit leur couple, leur famille, avec ce nouveau droit ?

Pour Vincent Autin et Bruno Boileau, difficile de séparer l'intime du caractère exceptionnel de leur cérémonie. « Premiers mariés gays » après la promulgation du texte, les deux hommes ont échangé leurs vœux sous les caméras du monde entier, le 29 mai 2013. « A l'automne [2012], Najat Vallaud-Belkacem, [la ministre des droits des femmes], se rend à Montpellier où nous vivions, et où Vincent était président d'une association de défense des droits LGBT, se rappelle Bruno Boileau. Elle dit alors que ce pourrait être bien, quand la loi sera votée, que le premier mariage soit célébré à Montpellier et que ce soit Vincent et son compagnon – moi, donc – qui soient les premiers mariés. » Bruno

Boileau n'est pas présent à cette réunion publique, c'est un appel de Vincent Autin, avec qui il est en couple depuis six ans, qui l'avertit.

Dès lors, les deux hommes deviennent le visage de cette loi en construction, qui fait tant réagir. Et grâce au concours de la mairie de Montpellier, qui préenregistre leurs bans, onze jours après la promulgation du texte, ils sont donc les premiers mariés de la « loi Taubira ». « La dimension symbolique est incontestable, et pour moi, en tant que militant, c'était évidemment une victoire », reconnaît Vincent Autin. Le jour J, « on savait qu'il y aurait beaucoup de monde, et qu'il fallait se servir de la presse pour envoyer enfin un message d'amour là où la haine avait, pendant des mois, occupé le terrain. »

« SE PRENDRE UNE CLAQUE »

Pour les mariés de 2013, au-delà de leur histoire amoureuse, s'unir à la mairie fut aussi bien souvent une réponse à la virulence des opposants et au « déferlement de haine » qu'ils ressentirent les mois précédents. « C'était comme se prendre une claque de voir que des gens descendaient dans les rues contre nos familles », raconte Alexia Damyl. « Si on avait pu s'enterrer sous terre, on l'aurait fait », explique Constance Démettre, alors qu'à l'époque, Juliette, la fille qu'elle a eue avec Aude, née d'une procréation médicalement assistée (PMA) en Belgique, n'était âgée que de quelques mois.

Annabelle Bazerbes Morville a, elle aussi, cette année-là, dit « oui » à celle qui partageait sa vie depuis 1997, avec qui elle était déjà passée. « C'était important pour nous de célébrer cela, de faire la fête, se souvient la médecin de 48 ans. Et c'était important aussi de faire un pied de nez à certains, de montrer en se mariant que non, tous les homosexuels ne sont pas volatils, que oui, on peut être un couple stable, oui, on peut être une famille », ajoute l'habitante des Flandres.



POUR LES MARIÉS DE 2013, S'UNIR À LA MAIRIE FUT UNE RÉPONSE AU « DÉFERLEMENT DE HAÏNE » RESSENTI LES MOIS PRÉCÉDENTS

« Etre une famille », et surtout la protéger. C'est en effet l'une des grandes motivations de ces épouses et époux, souligne la sociologue Martine Gross, spécialiste des questions d'homoparentalité. « Le mariage a apporté aux parents la possibilité d'avoir recours à l'adoption de l'enfant du conjoint. C'est pour que l'enfant ait cette double filiation qu'un certain nombre de couples se sont mariés dans les années qui ont suivi l'adoption de la loi », explique-t-elle.

Parmi les couples de femmes que nous avons interrogées, beaucoup avaient eu des enfants en recourant à la PMA à l'étranger – la possibilité n'est ouverte aux femmes lesbiennes et célibataires que depuis 2021 en France. Mais, jusqu'alors, la mère « sociale », qui n'avait pas porté l'enfant, n'avait aucune existence légale. Comme Valérie, la compagne d'Annabelle Bazerbes Morville, qui n'était pas la mère biologique de leur petit garçon né en 2009. « C'était pour nous une inquiétude très forte. Que devenait-il en cas de décès ? Nous avons vu nos amis mourir du sida et leurs conjoints se faire piller par les familles, alors même si on a confiance en nos familles, on sait qu'un enfant peut vite devenir un enjeu fort », explique M^{me} Bazerbes Morville. Les deux femmes se sont donc empressées de lancer les démarches d'adoption une fois mariées. Neuf mois plus tard, Valérie devenait officiellement la mère de ce petit garçon.

familiariser avec les familles homoparentales. Y compris au sein de leur famille, pour les parents, les grands-parents, le fait de pouvoir se marier importait beaucoup », observe Martine Gross. Le simple fait de dire « mon mari » à l'entourage, d'avoir ensemble « un livret de famille », a compté, reconnaît Vincent Autin.

« Avant, même si on ne se cachait pas, on ne fanfaronnait pas non plus. Quand Juliette n'était pas là, j'avoue qu'on pouvait botter en touche », reconnaît Constance Démettre. Pour désigner sa compagne, elle préférerait l'usage de termes neutres à l'oreille, tels que « mon amie ». Etre mariées a changé la donne, et annulé le sentiment d'être « hors la loi », senti parfois avec acuité. Désormais, si Constance est consciente que « toute la société n'est pas acquise » à leur cause, « on peut toujours nous dire que c'est contre nature, mais on ne peut plus nous dire que c'est contre la loi ».

Autre effet du mariage, en dix ans, « les homosexuels ont largement rejoint la norme de la conjugalité », relève Martine Gross. « De plus en plus de couples d'hommes et de femmes se tournent vers la PMA, l'adoption ou la gestation pour autrui, qui sont des projets qu'on fait à deux, des projets parentaux de couple. Les modèles de coparentalité, avec un couple de femmes et un couple d'hommes qui décidaient d'élever un enfant ensemble, sont moins fréquents. Désormais, les couples ne veulent plus avoir à s'organiser avec des tiers pour faire famille. » Signe de leur banalisation, sur les quatre couples de mariés qui nous ont confié leur histoire, deux sont aujourd'hui divorcés. ■

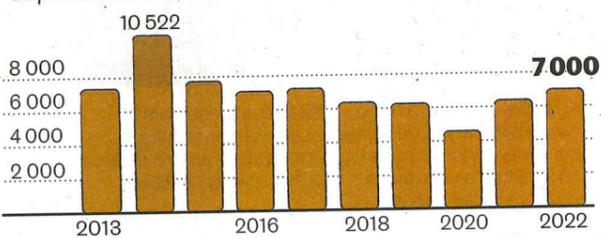
« LÉGITIMATION »

Le mariage « nous a aidés à sécuriser notre famille et surtout le rôle de ma femme » auprès des filles, insiste aussi Constance Démettre. « Ça nous a ôté une charge mentale et une inquiétude de fond. » Pendant tout ce qu'elle désigne comme « notre grossesse » et à chaque démarche administrative effectuée pour leur fille, Juliette, née en 2012, « on nous a fait comprendre qu'Aude n'avait aucune légitimité. On nous a même dit à la mairie de Bordeaux que si n'importe quel homme avait envie de remplir la case, il se serait le père de Juliette. »

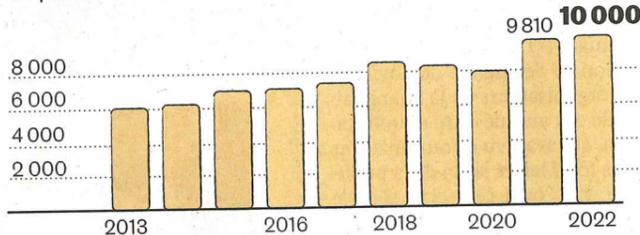
Le mariage a aussi participé à la « légitimation » de ces couples. « Le fait de légaliser le mariage et l'adoption a permis aux gens de se

Mariage pour tous : une décennie d'évolutions

Nombre de mariages de personnes de même sexe

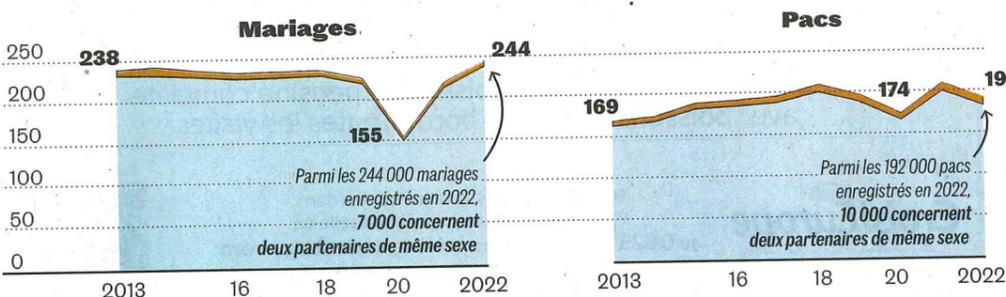


Nombre de pacs de personnes de même sexe



Ensemble des unions en France depuis 2013, en milliers*

● Partenaires de même sexe ● Partenaires de sexes différents



70 659 mariages de personnes de même sexe ont été célébrés depuis 2013

* Données provisoires pour les mariages de 2022 et les pacs de 2018 à 2022

Infographie Le Monde • Sources : Insee ; INED, 2023

SOLÈNE CORDIER ET SANDRA FAVIER

Irène Théry : « Ce droit est intégré en profondeur dans la société française »

Pour la sociologue, l'adoption du pacs a été un « pas essentiel » dans l'acceptation du mariage pour tous

ENTRETIEN

A l'occasion des dix ans de la loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe, la sociologue du droit Irène Théry, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, revient sur le chemin parcouru depuis les débats violents autour du pacte civil de solidarité (pacs) jusqu'à la promulgation du mariage pour tous, le 17 mai 2013.

Comment expliquez-vous que la loi sur le mariage pour tous ait provoqué des débats aussi virulents et une telle mobilisation des « anti » ?

Il faut mesurer la différence entre les débats sur le pacs de 1997-1999 et ceux sur le mariage pour tous en 2012-2013. Au moment du pacs, il y a vraiment eu une division de la France en deux. Avec le recul, on comprend que c'était lié à un ébranlement majeur des normes communes traditionnelles, car on assistait à la première apparition d'une logique véritablement « inclusive » de la part du mouvement LGBT+.

Jusqu'alors, les homosexuels avaient revendiqué la liberté sexuelle, la fierté d'être soi, et soutenu la grande « sortie du placard » en valorisant surtout une contre-culture critique de l'ordre bourgeois. Le changement est en grande partie lié à l'épidémie de sida qui décime la population gay et entraîne l'exigence de ne plus être assigné de force aux marges.

A l'issue de débats juridiques violents et compliqués, la société entérine que deux femmes ou deux hommes qui s'aiment peuvent former eux aussi un couple au sens juridique du mot. Dès lors, tout va changer.

Et treize ans après ?

En 2012, au moment où s'annonce le mariage pour tous, les mentalités ont énormément évolué. Lors de l'élection de François Hollande à la présidence de la République, sa promesse d'instituer un mariage pour les personnes de même sexe n'a suscité aucun débat et, selon les sondages, 65 % des Français y étaient favorables. La violence va venir de la mobilisation sans précédent de l'Église catholique, organisée par paroisse par paroisse par La Manif pour tous qui fournit cars, trains, tee-shirts siglés et drapeaux bleus et roses.

Aussi paradoxal que cela paraisse, les familles catholiques traditionnelles se sont senties menacées et ont présenté une minorité de nos concitoyens revendiquant l'égalité des droits comme une menace pour le genre humain. Apparaît alors l'épouvantail d'une supposée « théorie du genre » qui continue de faire florès aujourd'hui. Mais si les catholiques ont été très visibles, on ne doit pas oublier que toutes les religions du Livre se sont opposées radicalement à ce projet de loi, y compris l'islam. Les protestants et les juifs libéraux ont été les seuls à ouvrir le débat.

Les Français étaient donc, dès 2013, majoritairement favorables au mariage pour tous.

« CETTE UNION SUSCITE ENCORE DES RÉTICENCES RADICALES, EN PARTICULIER RELIGIEUSES, QU'IL NE FAUT PAS NÉGLIGER »

Aujourd'hui, ce droit est-il entré dans les mœurs ?

Oui, ce mariage est intégré en profondeur dans la société française. Dès lors qu'on avait institué le couple de même sexe en 1999, on avait fait le pas essentiel : il était logique que les homosexuels aient, comme les autres, le choix entre union libre, pacs et mariage. Mais n'oublions pas que cette union suscite encore des réticences radicales, en particulier religieuses, qu'il ne faut pas négliger.

La grande polémique, en réalité, a été celle de l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes, qui n'était pas dans le projet de loi. François Hollande et Jean-Marc Ayrault [premier ministre de 2012 à 2014] croyaient plus prudent de se contenter de l'adoption pour ménager les opposants au texte, mais nombre de députés de gauche auraient voulu aller plus loin. Paradoxalement, le fait de ne pas aller jusqu'au bout de la logique sur la question de la filiation et de ne pas assumer de consacrer totalement l'homoparenté est apparu comme un déni, qui a contribué à enhardir l'opposition et exaspérer la virulence des débats.

De fait, les questions d'homoparenté et de filiation ont été au centre des discussions dès le début des débats...

Le vrai grand sujet qui a suscité beaucoup de discussions, de crispations et d'interrogations en 2013 est la question de la filiation. Les familles homoparentales sont alors une réalité nouvelle et qui se transforme rapidement. Quel est le point important ? C'est à mon avis celui-ci : lorsqu'une minorité revendique des droits, elle ne se contente pas de dire « Nous sommes discriminés »,

même si elle a raison de le faire. De fait, elle va beaucoup plus loin et joue un rôle de révélateur, qui permet de voir qu'il y a quelque chose de non vu, d'impensé dans le modèle majoritaire lui-même. Elle révèle que ce modèle est en décalage croissant avec ses propres valeurs.

Tant que l'on n'accepte pas de tourner son regard vers le modèle de référence, son évolution, ses tensions, sa redéfinition possible, on ne comprend pas ce qui se passe et on reste au milieu du gué. On en a eu un exemple avec cette accusation qui a émaillé les démonstrations de La Manif pour tous : « Les homos veulent mentir aux enfants. » On accusait de mensonge les seuls couples qui justement ne mentent jamais aux enfants sur leurs origines ! Et on ne voyait pas que ceux qui étaient incités à mentir en masse, en réalité, c'était justement les couples hétérosexuels à qui était réservé l'accès à la PMA avec tiers donneur.

Je n'accuse évidemment pas ces couples, mais je dis que ce qui était construit par principe dans notre droit bioéthique comme mensonge, c'est le système de dissimulation du don de gamètes, où tout était fait pour cacher à l'enfant son histoire et manipuler son identité afin de faire passer le père stérile pour le géniteur. La critique de notre modèle pseudo-thérapeutique du don était le vrai sujet, et au lieu de l'affronter on a laissé les opposants familialistes traditionalistes traiter les couples lesbiens comme de véritables boucs émissaires.

A l'époque, les défenseurs du texte l'inscrivaient dans la lignée des combats en faveur de l'égalité des droits et répétaient qu'il ne changerait rien au mariage des couples hétérosexuels. Vous pensez au contraire qu'il a accompagné une évolution historique de l'institution du mariage...

Bien sûr ! Et j'en ai souvent donné une explication en prenant pour exemple mon propre changement. Dès 1995, j'étais favorable, pour les couples de même sexe, à une union officielle célébrée en mairie et ouvrant au couple des droits 100 % égaux à ceux du mariage, et j'ai beaucoup fait pour changer la définition du couple en droit. Mais je n'étais pas convaincue qu'on puisse utiliser le mot « mariage » pour qualifier cette union en mairie. Pourquoi ? En tant que sociologue du droit,

« DÉSORMAIS, CE QUI CONSTITUE LE CŒUR DU MARIAGE, CE N'EST PLUS LA PRÉSUMPTION DE PATERNITÉ, C'EST LE COUPLE »

j'avais appris que « le cœur du mariage, ce n'est pas le couple, c'est la présomption de paternité », une formule du doyen Jean Carbonnier [1908-2003], très importante pour comprendre pourquoi la Législation, qui a créé le mariage civil en 1792, considérait comme une évidence que c'était l'union d'un homme et d'une femme, et pourquoi pendant la quasi-totalité du XX^e siècle, les homosexuels eux-mêmes ne revendiquaient pas le mariage.

J'ai compris aux alentours de 2002 qu'en réalité, au fil du temps, cette idée de présomption de paternité « cœur du mariage » était devenue obsolète, car le mariage a cessé d'être la seule institution qui donnait un père aux enfants que les femmes mettent au monde. Mariage et filiation se sont autonomisés l'un de l'autre, et c'est justement le doyen Carbonnier qui en a été l'artisan, via la grande réforme de 1972 instituant l'égalité entre les enfants naturels et légitimes. Désormais, ce qui constitue le cœur du mariage, ce n'est plus la présomption de paternité, c'est le couple.

D'autre part l'idéal commun n'est plus le couple qui « avec deux ne fait qu'un » et se fonde dans la parentalité mais le couple amoureux comme un « couple duo » où deux voix différentes et égales doivent s'accorder, un idéal commun aux homosexuels et aux hétérosexuels. Si le discours de Christiane Taubira lors de l'ouverture des débats à l'Assemblée nationale a tellement marqué les esprits, ce n'est pas seulement parce qu'elle parle bien. C'est aussi parce qu'elle a montré avec brio et précision l'enracinement historique profond de long terme qui expliquait la rapidité des changements et leur donnait leur sens profond, qui n'était pas un effacement mais un redéploiement des statuts masculin et féminin. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR SOLÈNE CORDIER ET MARIE SLAVICEK

Des maires opposés en 2013 ont « changé d'optique », d'autres pas

Des édiles de droite qui contestaient la réforme se plient aujourd'hui à la loi, quand d'autres refusent et laissent leurs adjoints officier

Ils sont aux premières loges du mariage pour tous. Et pour cause : ce sont eux, les maires – et leurs adjoints – qui les célèbrent depuis la promulgation, le 17 mai 2013, de la loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe. Il y a dix ans, lors des débats enflammés ayant précédé l'adoption du texte, certains élus avaient dit haut et fort qu'ils ne célébreraient pas de telles unions. La sortie de François Hollande, invoquant, en novembre 2012, la « liberté de conscience » des édiles devant le congrès des maires de France, et rappelant la possibilité de déléguer la tâche à leurs adjoints, avait tracé cette possibilité.

Un sondage IFOP de février 2013 avait montré que 52 % des maires étaient opposés à cette réforme. Dix ans plus tard, qu'en est-il ? « On constate une amélioration certaine. Nous avons moins de signalements de maires qui refusent, moins de cérémonies qui se passent mal », se réjouit Nicolas Faget, porte-parole de l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens. Et ce, reconnaît le militant, « malgré la présence de

quelques actes homophobes ou de formulaires inadaptés ». M. Faget évoque des agents municipaux donnant du « madame, monsieur » à des couples homosexuels, ou des élus procédant en personne à tous les mariages prévus dans une même journée, à l'exception de celui qui concerne deux personnes de même sexe, réservé à un adjoint.

En dix ans, les maires ont évolué – surtout à droite, puisque la réforme a été portée par la gauche. Le mariage pour tous a trouvé sa place sur les bords publiés en mairie, y compris chez les opposants d'abord. Ce que l'Association des maires de France confirme : « On n'a plus de remontées, le sujet n'est plus du tout abordé en réunion. »

Chez les édiles, on trouve néanmoins encore des résistances. « J'en rencontre toujours qui ne sont pas d'accord avec la loi, et d'autres qui sont pour. Il y a tous les cas de figure », affirme Franck Meyer, maire centriste de Sotteville-sous-le-Val (Seine-Maritime) et ancien porte-parole de La Manif pour tous. Lui-même reconnaît que son mouvement, Maires pour

l'enfance, créé il y a dix ans et revendiquant alors plus de 20 000 officiers d'état civil (dont 12 000 maires), est en sommeil, signe d'une normalisation progressive de la réforme. Le collectif n'a pas été réactivé après les élections de 2020. « Ce n'est pas le sujet du moment, balaie M. Meyer. On a fait face à des crises importantes. »

Une porte de sortie

A l'instar des ministres de l'intérieur, Gérard Darmanin, et de la transition écologique, Christophe Béchu, qui ont reconnu récemment avoir changé d'avis sur le mariage pour tous, de nombreux maires ont fait ce chemin, voire l'ont expérimenté eux-mêmes. Non seulement Gil Avérous, élu Les Républicains (LR) de Châteaurox, procède à des mariages de personnes de même sexe, mais il épousera son compagnon dans quelques semaines. « J'étais pour le contrat d'union civile qu'avait proposé Nicolas Sarkozy. J'étais persuadé que le mariage créerait des tensions dans la société française. Maintenant, les choses sont faites, et bien faites. Pas question de le re-

mettre en cause », avait-il rappelé dans *La Nouvelle République*.

Soutien d'Emmanuel Macron, Natacha Bouchart, maire (LR) de Calais (Pas-de-Calais), a suivi la même évolution. « A l'origine, oui, j'étais contre, confie-t-elle. Mais aujourd'hui, par rapport aux idées préconçues que j'avais il y a dix ans, notamment du fait de mon éducation, j'ai évolué et j'ai changé d'optique. Et j'unis moi-même des couples de même sexe. »

« C'est la loi, donc je célèbre, explique de son côté le maire (LR) de Bron (Rhône), Jérémie Bréaud. Le mot « mariage » était peut-être mal approprié, mais cela ne me pose aucun problème qu'un couple ho-

mosexuel puisse avoir les mêmes droits juridiques qu'un couple hétérosexuel. » Le maire de Toulouse, Jean-Luc Moudenc (ex-LR), abonde : « Lorsqu'on est républicain, on doit appliquer la loi, qu'on l'approuve ou non, qu'on l'ait votée ou non comme parlementaire. Tout simplement. » Lui qui avait participé à la mobilisation contre le mariage pour tous en 2013 n'en demeure pas moins perplexe sur le fond. Mais cela ne l'empêche pas de célébrer des unions.

Autre farouche opposant en 2013, Hervé Mariton (LR) n'a pas changé d'avis. « Je ne partage pas la réponse juridique apportée, explique le maire de Crest (Drôme), mais je la respecte. » Invité au mariage d'un couple d'amis homosexuels, peu après la promulgation de la loi, il s'est rendu à la réception, en leur souhaitant beaucoup de bonheur. Mais il n'a pas voulu assister à la cérémonie en mairie. Il refuse, par ailleurs, de marier des couples de même sexe, déléguant la tâche à un adjoint.

A Sotteville-sous-le-Val, Franck Meyer refuse toujours, lui aussi, de célébrer l'union de deux person-

nes de même sexe. « Je ne le fais pas, parce que c'est ma conscience, justifie le maire. Le mariage, c'est ce qui relie l'enfant aux parents. » M. Meyer considère que les alertes émises en 2013 étaient « fondées », car la filiation a été « fragilisée ».

En 2020, il avait exprimé dans *La Croix* son refus de célébrer des unions, alors que le Conseil d'État, saisi par son collectif, avait pourtant rappelé, en 2015, que les élus étaient tenus par « la neutralité de l'état civil » : ils ne peuvent donc pas refuser d'unir deux personnes en invoquant explicitement le fait qu'elles ont le même sexe. Cela révolte toujours M. Meyer : « Les maires sont effectivement agents de l'État, mais ils sont aussi des élus du peuple, avec une vision et des idées. Et tout cela est annihilé par une injonction de l'État. »

Reste que rien n'empêche un maire de déléguer le mariage à l'un de ses adjoints. La loi offre même une autre porte de sortie : depuis 2013, les futurs époux ou épouses peuvent choisir soit la mairie de leur domicile, soit celle de leurs parents. ■

BENOÎT FLOC'H

Vincent Autin et Bruno Boileau, lors de leur mariage civil à la mairie de Montpellier, le 29 mai 2013. Ils sont les premiers mariés après la « loi Taubira ».

CLAUDE PARIS/AP